	CADRES RÉSERVÉS À L'ADMINISTRATION	Luberon Monts de Vaucluse
	NUMÉRO DE DOSSIER :	
		AGGLOMÉRATIO
	APPROUVÉ REJETÉ	DATE:
	OBSERVATIONS:	
LMV VOUS MET EN SELLE		

### Aide à l'acquisition d'un vélo (avec ou sans assistance électrique)

(Délibérations n° 2020-80 en date du 23 juillet 2020, 2021-71 en date du 27 mai 2021 et 2023-023 en date du 9 février 2023)

## DEMANDE DE SUBVENTION

Formulaire à renvoyer complété par mail à <u>1000velos@c-Imv.fr</u> ou courrier : *LMV Agglomération - Opération 1000 vélos - 315 avenue Saint Baldou - 84300 CAVAILLON*.

**Joindre obligatoirement les pièces justificatives suivantes :** copie (recto/verso) de la carte d'identité du demandeur, justificatif de domicile (hors téléphonie) de moins de 3 mois et copie du devis du vélociste partenaire en cours de validité (liste consultable sur www.luberonmontsdevaucluse.fr/agglomeration/subvention-velo), attestation sur l'honneur dument remplie.

PRÉNOM :
ADRESSE COMPLÈTE :
EMAIL:
TÉLÉPHONE :
DATE:

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance du "Réglement d'attribution de la subvention pour l'achat d'un vélo" ci-après et j'accepte sans réserve l'ensemble de ses clauses.

Je reconnais que les informations portées sur ce formulaire me concernant ont un caractère obligatoire et sont recueillies par Luberon Monts de Vaucluse Agglomération dans le cadre de ma demande de subvention pour l'opération "1000 vélos".

Conformément au règlement européen n° 2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) à caractère personnel du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition et d'effacement des données personnelles vous concernant à tout moment en contactant le Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : donnespersonnelles@c-lmv.fr La Politique de Protection des Données est consultable sur : www.luberonmontsdevaucluse.fr/page/politique-de-protection-des-données





# REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VELO

#### PRÉAMBULE

Inscrite dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial et du label Territoire Durable, l'opération 1000 vélos vise à encourager des moyens de transport alternatifs.

Le vélo à assistance électrique (VAE) présente un fort potentiel de report modal de la voiture individuelle vers un mode doux, pour des déplacements locaux et réguliers.

Toutefois, le coût d'achat d'un VAE peut être un frein au développement de son usage. Il est donc proposé de mettre en place une aide à l'acquisition de vélos, destinée aux particuliers.

#### 1- ÉQUIPEMENTS ÉLIGIBLES

Les véhicules concernés par cette mesure sont les vélos avec ou sans assistance électrique. Les vélos avec assistance électrique (VAE) doivent répondre à la règlementation en vigueur, au sens de la directive européenne N°2002/24/CE du 18 mars 2002 : « cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue de 0,25 Kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25km/h, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler ». (Correspondance aux normes françaises NF R30-020 et NF EN 15194). Compte-tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, le certificat d'homologation correspondant sera exigé. Le vélo devra être acheté auprès d'un revendeur professionnel implanté sur le territoire de LMV Agglomération (liste actualisée sur le site www.luberonmontsdevaucluse.fr). La subvention ne s'applique pas à l'achat des accessoires (panier, casque, antivol, etc.).

#### 2- MONTANT DE L'AIDE INTERCOMMUNALE

Dans le cadre de l'opération 1 000 vélos, LMV Agglomération attribue une subvention de :

- 30% du prix d'achat TTC d'un vélo à assistance électrique (VAE) neuf et homologué, dont le prix d'achat est inférieur ou égal à 2500 euros, plafonnée à 300 euros,
- 30 % du prix d'achat TTC d'un VAE d'occasion et homologué, dont le prix d'achat est inférieur ou égal à 1500 euros, plafonnée à 300 euros,
- 30 % du prix d'achat TTC d'un vélo sans assistance électrique neuf, dont le prix d'achat est inférieur ou égal à 1000 euros, plafonnée à 200 euros.

Cette subvention est versée directement à l'acheteur, après vérification du dossier de demande de subvention. Le prix d'achat s'entend avant éco- taxe et gravure obligatoire. Chaque foyer fiscal ne peut bénéficier que de deux aides au maximum sur la période 2020-2025. Un intervalle d'un an est exigé entre deux demandes. L'engagement de LMV est valable dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée pour cette opération.

#### 3- BÉNÉFICIAIRES

Pourront bénéficier de l'aide financière les personnes physiques âgées de 16 ans ou plus et justifiant de leur résidence dans l'une des communes du territoire de l'agglomération (voir détail au verso). Seul l'acquéreur d'un





## REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VELO

### LMV VOUS MET EN SELLE

vélo pour son propre usage ou pour l'usage d'un mineur dont il est le représentant légal pourra bénéficier de l'aide. Dans le cas où l'utilisateur du vélo est une personne mineure de plus de 16 ans, le bénéficiaire de l'aide devra fournir une attestation sur l'honneur prouvant qu'il est bien le représentant légal de l'utilisateur. Chaque foyer fiscal ne pourra bénéficier que de deux aides au maximum. Un intervalle d'un an est exigé entre les deux demandes. Les personnes morales sont exclues du dispositif d'aide.

#### 4- DÉPÔT DES DOSSIERS

Pièces à remettre lors du dépôt de dossier :

- Le formulaire de demande de subvention complété
- L'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée
- La copie (recto verso) d'une pièce d'identité du demandeur (CNI, passeport) en cours de validité
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (hors téléphonie mobile) au même nom, prénom et adresse que ceux figurant sur le devis
- Le devis d'un vélociste partenaire

Les demandes seront instruites par les services de LMV Agglomération sous réserve du respect des conditions d'éligibilité au dispositif et dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Toute demande de subvention doit être adressée accompagnée du dossier complet à l'adresse suivante : Luberon Monts de Vaucluse Agglomération

Opération 1000 vélos

315 Avenue Saint Baldou 84300 CAVAILLON

Ou bien par mail à l'adresse : 1000velos@c-lmv.fr

#### 5- MODALITÉS D'ATTRIBUTION

LMV Agglomération s'engage à verser au bénéficiaire une aide dans les conditions listées au paragraphe 3 de ce règlement d'attribution.

Pour cela il est nécessaire d'adresser à LMV une demande de subvention, accompagnée du devis d'un vélociste partenaire et des autres pièces justificatives (voir le formulaire "Demande de subvention") et que celle-ci soit acceptée avant d'acquérir le vélo.

Les dossiers reçus avec une facture acquittée, sans avoir préalablement obtenu l'accord de principe de LMV seront refusés.

Après acceptation du dossier, le demandeur dispose d'un délai de 4 semaines (sauf délai de livraison précisé par le vélociste) pour transmettre la facture acquittée (qui devra avoir une date postérieure à la date de notification d'accord de principe de subvention).

Cette subvention intercommunale est cumulable avec les autres aides existantes dans la limite d'un reste à charge supérieur ou égal à 20% du prix d'achat TTC.





## REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VELO

#### EITH VOOS INTELLET EIV S

#### 6- MODALITÉS DE VERSEMENT

LMV Agglomération versera au bénéficiaire le montant de la subvention après acceptation formelle de son dossier et sur présentation par celui-ci des documents suivants :

- La facture d'achat du vélo au nom, prénom et adresse du bénéficiaire. La date de la facture doit être postérieure à la date de notification de l'accord de principe de subvention.
- Le certificat d'homologation du vélo concerné (uniquement pour les VAE),
- Un Relevé d'Identité Bancaire aux nom, prénom du bénéficiaire pour le versement de la subvention.

La subvention sera versée en une fois auprès du bénéficiaire, uniquement par virement bancaire et dans les 60 jours suivants la réception de la totalité des documents indiqués ci-dessus.

#### 7- RESTITUTION DE LA SUBVENTION

Dans l'hypothèse où le vélo concerné par ladite subvention viendrait à être revendu avant l'expiration d'un délai de deux années suivant la date d'octroi de la subvention, le bénéficiaire devra restituer ladite subvention à LMV Agglomération.

#### 8- SANCTION EN CAS DE DÉTOURNEMENT DE LA SUBVENTION

Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.

#### OFFRE RÉSERVÉE AUX HABITANTS DU TERRITOIRE LMV

Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval-Blanc, Gordes, Lagnes, Lauris, Les Beaumettes, Les Taillades, Lourmarin, Maubec, Mérindol, Oppède, Robion, Pugetsur-Durance, Puyvert et Vaugines.

Renseignements: 04 90 78 82 30 - 1000velos@c-lmv.fr -

www.luberonmontsdevaucluse.fr





### **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e)

**SIGNATURE DU DEMANDEUR:** 

Mme / M.
NOM:
PRÉNOM:
DATE DE NAISSANCE :
DOMICILIÉ(E) A:
Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier de demande de subvention pour l'acquisition d'un vélo avec ou sans assistance électrique ainsi que la sincérité des pièces jointes ;
<ul> <li>Atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en respecter les termes ;</li> </ul>
• Sollicite l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo avec ou sans assistance électrique ;
Atteste que je suis bien l'acquéreur du vélo subventionné ;
<ul> <li>M'engage à ne pas modifier la destination du vélo subventionné, notamment par une modification de ses caractéristiques techniques;</li> </ul>
<ul> <li>M'engage à apporter la preuve aux services de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse qui en feront la demande que je suis bien en possession du vélo subventionné,</li> </ul>
• M'engage, dans l'hypothèse où le vélo aidé viendrait à être revendu dans les deux années suivant la date d'octroi de la
subvention, à restituer ladite subvention à la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse,
<ul> <li>M'engage à respecter les consignes du code de la route et de sécurité routière liées à l'utilisation du vélo (port du casque homologué et du gilet de sécurité, entre autres).</li> </ul>
SANCTION EN CAS DE DÉTOURNEMENT DE LA SUBVENTION
Le détournement de la subvention notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal.
(Article 314-1 : "L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé. L'abus de confiance est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende".)
FAIT A:LE: